

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNES D'EXIREUIL ET NANTEUIL

En application de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2024, il sera procédé du lundi 10 février 2025 au vendredi 14 mars 2025 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes d'Exireuil et Nanteuil, à une enquête publique relative aux demandes de permis de construire déposées par la société TotalEnergies Renouvelables France dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairies d'Exireuil et Nanteuil, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Exireuil, siège de l'enquête, 9 place de la Mairie – 79 400 EXIREUIL. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Centrale photovoltaïque Exireuil – Nanteuil* » à l'adresse mél suivante :

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/EXIREUIL>

ou

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NANTEUIL>), ainsi que le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Christian CHEVALIER, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Christian LAMBERTIN désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- lundi 10 février 2025 de 14 heures à 17 heures, à la mairie d'Exireuil,
- mercredi 19 février 2025, de 14 heures à 17 heures, à la mairie d'Exireuil,
- jeudi 27 février 2025, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Nanteuil,
- vendredi 7 mars 2025, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Nanteuil,
- vendredi 14 mars 2025, de 14 heures à 17 heures, à la mairie d'Exireuil.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

La décision d'accorder ou non les permis de construire sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Thibaud DUPRE – chef de projet – TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE – thibaud.dupre@totalenergies.com (07 64 57 35 68).